



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 13 FEVRIER 2018**

A 19H00

Le 13 février 2018, à 19 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 7 février 2018 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe);
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

2018-02-01 : Débat d'orientation budgétaire portant sur le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice budgétaire 2018.

de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, a eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018, qui interviendra au Conseil communautaire du 27 mars 2018.

2018-02-02 : Mutualisation des services entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et certaines de ses communes membres :

- rapport annuel sur l'avancement du schéma de mutualisation,
- création de la banque communautaire de matériel informatique,
- extension du service commun en matière de systèmes d'information et numérique à Fontenay-le-Fleury : évolution du ratio d'activité utilisé pour Versailles Grand Parc et validation de la convention passée avec Fontenay-le-Fleury,
- modification de la durée d'amortissement des matériels et logiciels informatiques,
- évolution du taux de frais d'administration générale utilisé pour la refacturation des services mutualisés de la ville de Versailles.

- 1) *de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2017 relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation 2016-2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'approuver la mise en place par la communauté d'agglomération de la banque communautaire de matériel informatique, ainsi que le règlement de mise à disposition de ce matériel ;*
- 3) *d'approuver la durée d'amortissement sur cinq ans de tous les matériels et logiciels informatiques ;*
- 4) *d'approuver la convention de mutualisation des services passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la ville de Versailles et la ville de Fontenay-le-Fleury relative à l'extension du service commun en matière de systèmes d'information et numérique à cette dernière commune ;*
- 5) *d'approuver l'évolution du ratio d'activité utilisé pour répartir le service mutualisé de la ville de Versailles en matière de systèmes d'information et numérique pour le compte de la communauté d'agglomération et l'avenant n° 2 afférent entre la ville de Versailles et la communauté d'agglomération ;*
- 6) *d'approuver l'application, à compter du 1^{er} janvier 2018, du taux de frais d'administration générale forfaitisé à 13 % pour les facturations concernées de la ville de Versailles ;*
- 7) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution.*

2018-02-03 : Contrat d'exploitation des services réguliers de transports publics routiers de voyageurs (2017-2020).

Avenant n° 1 à la convention partenariale entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Ile-de-France Mobilités (ex STIF) et les transporteurs, relative au réseau « Versailles Grand Parc » portant sur le développement des lignes de bus 51 et 11.

- 1) *d'approuver l'avenant n° 1 à la convention partenariale signée dans le cadre du contrat d'exploitation du réseau « Versailles Grand Parc » entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Ile-de-France Mobilités, ainsi que les sociétés de transport Les Cars Hourtoule, Stavo, les Cars Jouquin, Savac, Keolis Versailles et Keolis Yvelines ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant et tous les actes y afférents.*

2018-02-04 : Contrat d'exploitation des services réguliers de transports publics routiers de voyageurs (2017-2020).

Avenant n° 1 à la convention partenariale entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Ile-de-France Mobilités (ex STIF) et les transporteurs, relative au réseau « Plaine de Versailles » portant sur la restructuration du réseau Transdev Ecquevilly (lignes de bus 17, 75, 76 et 77).

- 1) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention partenariale signée dans le cadre du contrat d'exploitation du réseau Plaine de Versailles entre Ile-de-France Mobilités, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la communauté de communes de Gally-Mauldre, la commune de Jouars-Pontchartrain, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Syndicat intercommunal de transport et d'équipement de la région de Rambouillet (SITERR), les sociétés de transport Transdev CSO et Cars Hourtoule – Stavo ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant et tous les actes y afférents.

2018-02-05 : Transfert de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) à Versailles Grand Parc :

- désignation de représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG) et du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) ;
- convention de délégation de compétence avec le syndicat Hydreaulys.

- 1) de procéder, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, suite au transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) à l'Agglomération, à la désignation, au sein du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG), des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en qualité de membres titulaires/suppléants;

	Titulaire	Suppléant	Commune
1	M. Claude JAMATI	M. Philippe MICHAUX	BAILLY
2	M. Alain LOPPINET	M. Roland VILLEVAL	BAILLY
3	M. Denis LE BARS	Mme Karin LE MÉNÉ	LE CHESNAY
4	Mme Violaine CHARPENTIER	Mme Roselyne TISSOT	LE CHESNAY
5	M. Philippe BRILLAULT	M. Eric de la FOUCHARDIERE	LE CHESNAY
6	M. Jean-Christophe LAPRÉE	M. Adrien MOLAS	LE CHESNAY
7	M. Stéphane GORCE	Mme Marie HOGUET	LE CHESNAY
8	M. Alain SANSON	M. Bruno GAULTIER	FONTENAY-LE-FLEURY
9	M. Yves TRAUGER	M. Didier CARON	FONTENAY-LE-FLEURY
10	M. Lionel CARASSIC	M. Frédéric LADOUCE	FONTENAY-LE-FLEURY
11	M. Emmanuel TETU	Mme Véronique DARRAS ABILA	FONTENAY-LE-FLEURY
12	M. Marc TOURELLE	Mme Odile GUERIN	NOISY-LE-ROI
13	Mme Géraldine LARDENNOIS	M. Christophe MOLINSKI	NOISY-LE-ROI
14	M. Jérôme DUVERNOY	Mme Catherine DOTARELLI	NOISY-LE-ROI
15	M. Arnaud HOURDIN	M. François Xavier SCHUTZ	RENNEMOULIN
16	M. Xavier MONSAINGEON	M. Michel LEPOOLE	RENNEMOULIN
17	M. Jean-Philippe BARRET	Mme Eva BISTAGNE	ROCQUENCOURT
18	M. Bernard DEBAIN	M. Claude COUTON	SAINT-CYR L'ECOLE
19	Mme Sonia BRAU	Mme Patricia CHENEVIER	SAINT-CYR L'ECOLE
20	M. Jean-Claude CHAMAYOU	M. Jean-Marc DUSSÉAUX	SAINT-CYR L'ECOLE
21	M. Daniel QUINTARD	Mme Rachida DJAOUANI	SAINT-CYR L'ECOLE
22	Mme Martine SCHMIT	M. Bruno THOBOIS	VERSAILLES
23	M. François-Gilles CHATELUS	Mme Magali ORDAS	VERSAILLES
24	M. Erik LINQUIER	M. Kévin MAHE	VERSAILLES
25	M. François LAMBERT	M. Alexandre VON LOWIS	VERSAILLES
26	M. Emmanuel LION	M. Jan BOERSMA	VERSAILLES
27	M. Aymeric ANGLES	M. Xavier GUITTON	VERSAILLES
28	M. Nicolas FOUQUET	M. Patrick BOUY	VERSAILLES
29	M. Marc NIZAN	M. Christian GOHIER	VERSAILLES
30	M. Gwilherm POULLENNEC	Mme Florence de LALANDE	VERSAILLES

- 2) de procéder, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, suite au transfert de la compétence GEMAPI à l'Agglomération, à la désignation au sein du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB), des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en qualité de membres titulaires/suppléants,

	Titulaire	Suppléant	Commune
1	Mme Marianne FERRY	M. Paul PARENT	BIEVRES
2	M. Georges DOUARRE	M. Hubert HACQUARD	BIEVRES
3	M. Jean-Paul BERTHELOT	Mme Lorraine WEISS	BUC
4	M. Georges DUTRUC-ROSSET	M. Jean-Christophe HILAIRE	BUC
5	M. Jean-Louis REALE	Mme Anne-Marie CHESNAIS	JOUY-EN-JOSAS
6	M. Daniel VERMEIRE	Mme Denise THIBAUT	JOUY-EN-JOSAS
7	M. J-Loup ROTTEBOURG	Mme Isabelle MONMOUSSEAU	LES LOGES EN JOSAS
8	Mme Sylvie PERRAUD	Mme Odile CONROY	LES LOGES EN JOSAS
9	Mme Delphine ANGLARD	Mme Virginie JUSTAL	TOUSSUS-LE-NOBLE
10	M. Alain GUYOT	M. Pascal MARIEL	TOUSSUS-LE-NOBLE
11	M. Bruno DREVON	M. Bruno LARBANEIX	VELIZY-VILLACOUBLAY
12	M. Frédéric HUCHELOUP	M. Mickaël AUSCHER	VELIZY-VILLACOUBLAY

- 3) d'approuver la convention de délégation de compétence pour la compétence GEMAPI entre le syndicat Hydreaulys et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour la période 2018-2019 ;
- 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents utiles liés à la mise en place de cette nouvelle compétence GEMAPI.

2018-02-06 : Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan.

Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) de prendre acte et de partager les objectifs du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan, visant à la protection des personnes et à la délimitation des dommages aux tiers et activités, élaboré par les services départementaux des Yvelines et de l'Essonne ;
- 2) de formuler des réserves sur la non prise en compte des travaux de régulation du régime hydraulique et des zones d'expansion de crues au moment même où la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) est transférée à l'Intercommunalité ;
- 3) de demander la prise en compte des observations des communes de Buc, de Bièvres, des Loges-en-Josas et de Jouy-en-Josas relatives à ce PPRI, à savoir :
- que la non prise en compte des travaux de régulation du régime hydraulique, qui ont prouvé leur efficacité lors des épisodes pluvieux de mai 2016, décourage les collectivités d'investir dans des systèmes équivalents afin de protéger leur population, dans la mesure où l'Etat ne les considère aucunement dans l'établissement des PPRI ;
 - que le projet de PPRI prend en considération les hypothèses les plus alarmistes résultant du modèle hydraulique utilisé ;
 - que les questions de ruissellement, sur les coteaux notamment, ne sont pas prises en compte dans le PPRI ;
 - que le zonage réglementaire soit établi à une échelle appropriée permettant l'instruction des autorisations d'urbanisme
 - que la Sygrie soit intégrée au périmètre du PPRI, compte-tenu de l'urbanisation rapide de son cours, et en tant qu'affluent majeur de la Bièvre.
 - que dans les secteurs déjà bâti à aléa fort et particulièrement au niveau du Moulin de Vauboyen et de la rue de la Martinière, une étude complémentaire soit effectuée avec le relevé de la topographie in situ par un géomètre afin de disposer d'un document le plus précis et le plus juste possible.

2018-02-07 : Mise en valeur du patrimoine situé sur le territoire intercommunal.

Attribution par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc d'un fonds de concours à la commune de Rennemoulin pour la réalisation de travaux sur la chapelle Saint-Nicolas.

- 1) d'attribuer un fonds de concours de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc d'un montant de 13 541 € à la commune de Rennemoulin pour la réalisation de travaux sur la chapelle Saint-Nicolas, située sur son territoire, dont le coût est estimé à 35 383,17 € ;
- Ce fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 38,2 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L.5216-5-VI du Code général des collectivités territoriales ;
- Le versement du fonds de concours est conditionné par une délibération concordante de la part de la commune concernée ;
- Cette décision sera notifiée à la commune de Rennemoulin ;

Le bénéficiaire du fonds de concours s'engage à mentionner la participation de Versailles Grand Parc et à apposer son logo par tout moyen à sa disposition (publication municipale locale, site internet, panneau sur site...);

- 2) *que le versement interviendra en une fois après délibération de la commune de Rennemoulin et sur présentation des factures acquittées par le comptable de la commune.*

2018-02-08 : Création d'une piste cyclable entre Versailles et Buc et reconfiguration du carrefour du Cerf-Volant.

Acquisition par la communauté d'agglomération des parcelles cadastrées section BS n° 238, 235 et 236 appartenant à la Fondation des Diaconesses de Reuilly.

(annule et remplace la délibération n° 2017-01-18 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 31 janvier 2017).

- 1) *d'abroger la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2017-01-18 du 31 janvier 2017 approuvant l'acquisition par la communauté d'agglomération des parcelles cadastrées section BS n° 118 et 101 appartenant à la Fondation des Diaconesses de Reuilly ;*
- 2) *que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se porte acquéreur auprès de la Fondation des Diaconesses de Reuilly des parcelles désormais cadastrées à la section BS n° 238, 235 et 236, d'une surface totale de 377 m² et d'une valeur de 153 000 € HT, situées 10/12 rue de la Porte de Buc à Versailles (78000), en contrepartie de la réalisation des travaux de réaménagement du parking intérieur de la Fondation ;*
- 3) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition afférent*, ainsi que tous actes et documents s'y rapportant et à engager les dépenses notariales liées à la signature de l'acte.*

2018-02-09 : « Trail du Josas » à Jouy-en-Josas et « Course royale » de Fontenay-le-Fleury, édition 2018.

Octroi de subventions de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'organisation des évènements sportifs.

- 1) *d'attribuer une aide financière d'un montant de 3 000 € à la ville de Jouy-en-Josas pour l'organisation du Trail du Josas 2018 ;*
- 2) *d'attribuer une aide financière d'un montant de 3 000 € à la ville de Fontenay-le-Fleury pour l'organisation de la Course royale 2018.*

2018-02-10 : Désignation de représentants de Versailles Grand Parc au sein d'organismes internes communautaires et externes :

- **commission permanente « développement économique » : remplacement de Mme Caroline Doucerain par M. Christophe Chlon,**
- **commission permanente « habitat et politique de la Ville » : remplacement de M. Dominique Mircher par Mme Isabelle Monmousseau,**
- **commission permanente « administration générale, finances et personnel » : remplacement de Mme Céline Dumez par M. Paul Parent,**
- **Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) : remplacement de Mme Elisabeth Moustamsik par M. Jean-Loup Rottembourg et M. Jean-Loup Rottembourg par M. Jean-Cosme Rivière,**
- **Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) : remplacement de Mme Thiphaine Gourlay par Mme Maguy Ragot-Villard.**

- 1) *de procéder à la désignation de M. Christophe Chlon au sein de la commission permanente « développement économique » de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de Mme Caroline Doucerain, Maire de la commune des Loges-en-Josas ;*
- 2) *de procéder à la désignation de Mme Isabelle Monmousseau au sein de la commission permanente « habitat et politique de la Ville » de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de M. Dominique Mircher, conseiller municipal des Loges-en-Josas ;*
- 3) *de procéder à la désignation de M. Paul Parent au sein de la commission permanente « administration générale, finances et personnel » de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de Mme Céline Dumez, adjointe au Maire de la commune de Bièvres ;*
- 4) *de procéder à la désignation de M. Jean-Loup Rottembourg en qualité de membre titulaire au sein du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de Mme Elisabeth Moustamsik, conseillère municipale des Loges-en-Josas ; et à la désignation de M. Jean-Cosme Rivière en qualité de membre suppléant ;*
- 5) *de procéder à la désignation de Mme Maguy Ragot-Villard en qualité de membre suppléant au sein du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC), conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de Mme Thiphaine Gourlay, conseillère municipale de Buc.*

**2018-02-11 : Labellisation de l'office du tourisme de Jouy-en-Josas.
Approbation par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du dossier de demande de classement en catégorie III.**

- 1) *d'approuver le dossier de demande de classement en catégorie III pour l'office de tourisme de Jouy-en-Josas, dont la compétence relève de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à adresser au Préfet des Yvelines ledit dossier, conformément à l'article D.133-22 du Code du tourisme, et à signer tout document s'y rapportant.*

**2018-02-12 : Caisse d'entraide de Versailles.
Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et moyens portant sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2018.**

- 1) *d'approuver l'avenant financier n° 2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Caisse d'entraide du personnel, relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association au titre de l'année 2018 ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant.*

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.

Le Président,

(signé)

François DE MAZIERES
Maire de Versailles

ANNEXEs : DOB 2018

Rapport de mutualisation 2014-2020



**Décisions prises par le Président et le Bureau
sur le fondement de l'article L. 5211-10
du Code général des collectivités territoriales**

- 2017 12 01 Portant sur la Régie de recettes et d'avances de la pépinière d'entreprises.
Modifications.
- 2017 12 02 Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association Initiative Ile-de-France.
- 2017 12 03 Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'association BGE Yvelines, pour l'utilisation d'une salle de réunion à la pépinière d'entreprises.
- 2017 12 04 Fonds de concours à la commune des Loges-en-Josas destiné au retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale 2017.
- 2017 12 05 Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social Antin Résidences, d'un montant de 3 200 491 €, pour l'opération de 44 logements sociaux de type PLAI et PLUS sur la commune de Buc.
- 2017 12 06 Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social Antin Résidences, d'un montant de 5 015 792 €, pour l'opération de 50 logements sociaux de type PLUS sur la commune de Buc.
- 2017 12 07 Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social LOGIREP, d'un montant de 5 057 880 €, pour l'opération de 38 logements sociaux de type PLAI et PLUS sur la commune de Fontenay-le-Fleury.
- 2017 12 08 Association les Bouchons d'Amour.
Convention de reprise gratuite des bouchons plastiques Versailles Grand Parc.
- 2017 12 09 Convention d'AOT et de mutualisation pour l'implantation de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets situées sur domaine public.
- 2017 12 10 Animation d'un village « zéro déchet » pendant la Semaine Européenne de réduction des Déchets.
Signature de la convention financière entre le SYCTOM et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
- 2017 12 11 Avenant n°3 au marché 812 468 groupement NICOLLIN/SEPUR relatif au marché d'exploitation du réseau de déchèterie intercommunales sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Gestion du haut de quai de la déchèterie de Bois d'Arcy.
- 2017 12 12 Intervention d'un agent chargé d'une mission d'inspection (ACFI) en santé et sécurité du travail au sein de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Renouvellement de la convention entre le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région d'Ile-de-France et la communauté d'agglomération.
- 2017 12 13 Convention de remboursement de charges avec la commune de Buc pour la zone d'activité économique (ZAE) transférée à la communauté d'agglomération.
- 2017 12 14 Convention de participation au projet SPÔTT (contrat de structuration de pôles touristiques territoriaux) Seine-Aval.
- 2017 12 15 Commande d'une liaison en fibre optique pour Bailly auprès du syndicat mixte ouvert du département.
- 2017 12 16 Fonds de concours d'investissement de la part communale restante sur l'ensemble des dépenses de vidéoprotection.
Attribution d'un fonds de concours de 25 671.15 € à la commune de Toussus-le-Noble.

MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

1. Marché n° 17ABA001.
MAPA Art 27 Etudes d'aménagement dans le cadre du traitement des points durs de circulation et d'aménagement de voirie, INGEROP conseil et ingénierie, 18 Rue des Deux Gares, 92500 Rueil-Malmaison, 60 000 € - 240 000 €).

RAPPORT DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Conseil communautaire du 13 février 2018





CALENDRIER ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Vote du BP 2018 le 27 mars 2018 avec reprise anticipé du résultat 2017

Orientations budgétaires 2018

- Stabilité des taux de fiscalité par rapport à 2017 sans changement depuis 2010 (hors lissage)
- Amélioration de l'offre de transports (+0,9 M€ en 2018 pour la restructuration du réseau, l'aménagement de voirie, les dépôts de bus)
- Construction d'une seconde déchèterie intercommunale située à Buc
- Transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) des communes à Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2018 conformément à la Loi NOTRe
- Baisse brutale de la fiscalité économique déclenchant un effet ciseau (baisse des recettes de fonctionnement plus rapide que la baisse des dépenses de fonctionnement)
- Retour incitatif aux communes strictement limité à la compensation des effets de la péréquation (10 % du FPIC et baisse du FSRIF de Saint-Cyr) en raison de la baisse de la fiscalité économique sur Vélizy
- Equilibre du budget sans recours à l'emprunt

INCIDENCES DE LA LOI DE FINANCES 2018

Contrats entre les grandes collectivités et l'Etat de limitation des dépenses de fonctionnement à +1,2 % par an en valeur

Contrat de 3 ans (2018-2020) obligatoire pour les collectivités ayant plus de 60 M€ de dépenses réelles de fonctionnement au budget principal au compte de gestion 2016. Mais la Loi ne précise pas si les reversements de fiscalité (attributions de compensation, FNGIR, FPIC) sont à déduire du calcul.

En 2016, Versailles Grand Parc a réalisé 164,3 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, mais seulement 44,2 M€ après déduction des reversements de fiscalité. Il y a une **incertitude sur l'obligation pour Versailles Grand Parc de signer un contrat avec l'Etat en 2018.**

Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des contributeurs

Mécanisme **progressif** : dégrèvement à hauteur de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020 et soumis à des conditions de ressources : moins de 27 000 € de revenu fiscal de référence pour une part, majorés de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, puis de 6 000 € par demi-part supplémentaire. Un système dégressif est mis en place pour les contribuables disposant d'un revenu fiscal de référence situé entre 27 000 € et 28 000 €, afin d'éviter un effet de seuil.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les éventuelles hausses de taux ou de baisse des quotités d'abattement intervenant par la suite resteraient à la charge du contribuable local. **Aucune donnée pour estimer l'impact sur les contribuables de Versailles Grand Parc.**

Revalorisation forfaitaire des bases : +1 %, soit +0,9 M€

LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BP 2018 EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises (hors lissage) :

- Taux inchangés depuis 2010 (hors lissage)
- Poursuite du lissage du taux de TEOM du Chesnay jusqu'en 2023 (18 communes à 5,39 %)
- Lissage jusqu'en 2021 des taux de la CFE sur 16 des 19 communes (Bougival, Châteaufort, La Celle St-Cloud sont déjà à 18,86 %).

Prévision de diminution des recettes de fonctionnement : - 3,1 M€/ BP 2017 résultant :

- d'une baisse de la fiscalité économique : -3,2 M€/ BP 2017
- de la réduction des dotations, des compensations et subventions : -1 M€ (baisse mécanique de la DGF de 5 % / an : -0,7 M€, baisse de la compensation part salaires ex-TP : - 0,3 M€)
- de la revalorisation forfaitaire des bases de TH et de TEOM et du lissage du taux de TEOM : +1,1 M€

Résultat 2017 estimé à 7,9 M€(-0,4 M€/ BP 2017)

LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BP 2018 EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Prévision de baisse des dépenses de fonctionnement : - 1,9 M€/ BP 2017

- **Baisse des reversements obligatoires : -1,6 M€ / BP 2017** (baisse de la part du FPIC payée par VGP en raison de la chute du coefficient d'intégration fiscale : 15,5 % contre 26,4 % en 2017)

- **Réduction des charges courantes : -0,6 M€ / BP 2017** (ajustement du budget ordures ménagères au réalisé 2017)

Dépenses liées à la compétence GEMAPI en cours de recensement auprès des communes neutralisées par une baisse des attributions de compensation.

- **Progression des charges de personnel : +0,268 M€ sans création de poste**

Epargne brute/nette prévisionnelle : -1,6 M€/ BP 2017

1,6 M€ hors reprise du résultat de l'exercice 2017.

9,5 M€ avec reprise du résultat 2017

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2016-2018

(en millions d'euros)	CA 2016	BP 2017	CA 2017 (estimé)	BP 2018 (projet)	Variation BP 2018 / BP 2017
Recettes réelles de fonctionnement (1)	168,2	169,8	173,0	166,7	-3,1
Résultat reporté (2)	9,9	8,3	8,3	7,9	-0,4
Dépenses réelles de fonctionnement (3)	164,4	167,0	165,0	165,1	-1,9
Epargne brute (4) = (1) + (2) - (3)	13,7	11,1	16,3	9,5	-1,6
Remboursement capital de la dette (5)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne nette (6) = (4) - (5)	13,7	11,1	16,3	9,5	-1,6
Recettes réelles d'investissement (y compris excédents capitalisés) (7)	17,3	8,2	10,7	13,6	5,4
Report recettes d'investissement (8)	0,7	0,7	0,0		-0,7
Dépenses réelles d'investissement (y compris résultat reporté) (9)	15,1	11,7	9,9	13,9	2,2
Report dépenses d'investissement (10)	8,3	8,3	9,2	9,2	0,9
Résultat définitif (10) = (6) + (7) + (8) - (9) - (10)	8,3	0,0	7,9	0,0	0,0



LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BP 2018 EN INVESTISSEMENT

Un retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale réduit à zéro en raison de la baisse brutale de la fiscalité économique sur Vélizy-Villacoublay.

Construction d'une seconde déchèterie située à Buc

Une autorisation de programme (AP) correspondant au coût total de l'opération sera soumise au vote du Conseil communautaire du 27 mars 2018 permettant une plus grande souplesse du budget.

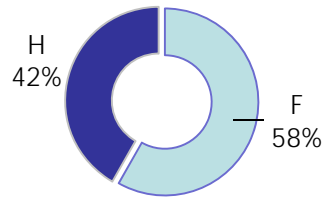
Un investissement continu dans le déploiement de fibre optique et de la vidéoprotection (hors AP/CP) pour la sécurité des habitants

Une évolution maîtrisée de l'endettement

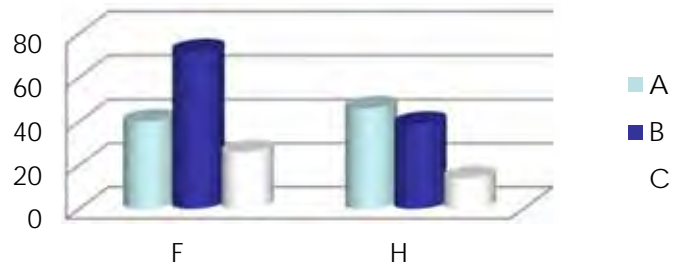
- Au 1^{er} janvier 2018, Versailles Grand Parc n'a pas de dette.
- Le BP 2018 devrait être équilibré sans inscription d'emprunt.
- Si l'avancement des projets d'investissement est exceptionnel, un emprunt pourra éventuellement être inscrit en fin d'année dans le cadre d'une Décision Modificative.

Un reversement aux communes des subventions de surcharge foncière déjà attribuées afin que les communes puissent les présenter comme des dépenses déductibles de leurs prélèvements et de leurs pénalités au titre de la loi SRU en 2020.

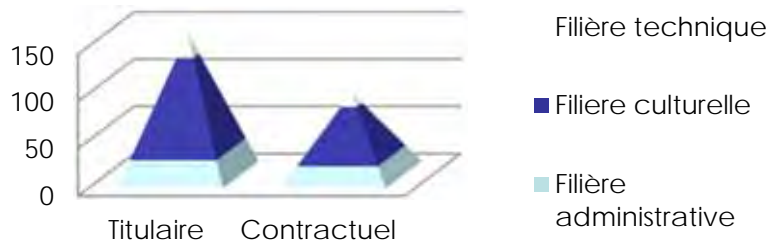
Répartition H/F



Répartition H/F par catégorie



Effectifs par statut et filière



LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Versailles Grand Parc dispose de 256 postes budgétaires.

LES DEPENSES DE PERSONNEL

	BP 2017	DOB 2018
Paye	9 735 820 €	9 984 625 €
Paye des artistes (GUSO)	52 000 €	52 000 €
Assurance, visites médicales	42 225 €	41 975 €
Mutualisation	979 955 €	999 400 €
Total du chapitre 012	10 810 000 €	11 078 000 €

Les dépenses de personnel (chapitre 012) se répartissent entre les agents payés par Versailles Grand Parc, les rémunérations des artistes (GUSO), l'assurance du personnel, les visites médicales et le remboursement aux communes des services mutualisés.



LA DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

87% des agents sur poste permanent à temps plein travaillent 39h hebdomadaire, dont :

- 48% pour les femmes
- 39% pour les hommes

7% des agents sur poste permanent à temps plein travaillent 35h hebdomadaire, dont :

- 5% pour les femmes
- 2% pour les hommes

6% des agents bénéficient d'un temps partiel (80%, 90%)



FIN DE LA PRÉSENTATION DU DOB

Merci de votre attention



SCHEMA DE MUTUALISATION

Mandat 2014-2020

**Rapport annuel sur l'avancement
présenté avant le vote du budget 2018**

en application de l'article L.5211.39.1
du Code général des collectivités territoriales

La loi de Réforme des collectivités territoriales de 2010¹ a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation de services entre l'Etablissement public de coopération intercommunale et ses communes membres. Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement de ce schéma doit faire l'objet d'une communication du Président de l'intercommunalité à son organe délibérant.

Lors du Conseil communautaire du 16 octobre 2016, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a adopté² son schéma de mutualisation 2014-2020, qui a donné une impulsion nouvelle à un mouvement engagé depuis plusieurs années.

Il s'organise autour des finalités suivantes :

- rechercher une plus grande performance du service public (meilleure efficacité économique, montée en expertise et professionnalisation des services, qualité du service rendu) et optimiser les dotations de l'Etat,
- renforcer la cohérence des politiques publiques en travaillant la complémentarité entre compétences communautaires et compétences communales,
- développer la coopération entre collectivités locales (avec ou sans VGP) et une culture d'approche commune
- partager des services ou rechercher des solutions collectives

Le présent rapport a pour objet de vous présenter la mise en œuvre du schéma de mutualisation depuis cette date et d'ouvrir les perspectives pour l'année à venir.

¹ Elle a modifié en ce sens l'article L.5211.39.1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

² Délibération n°2016-10-16

1.	RAPPEL SUR LA MUTUALISATION ET LES OBJECTIFS PARTAGES	4
1.1.	DIFFERENTES FORMES DE MUTUALISATION... ..	4
1.2.	... POUR CREER DES ECONOMIES ET RENFORCER LES COOPERATIONS	5
2.	ETAT D'AVANCEMENT	6
2.1.	DES RAPPROCHEMENTS ENTRE COMMUNES.....	6
2.2.	L'EXTENSION DU GROUPEMENT DE COMMANDES OUVERT AUX COMMUNES DE VGP	6
2.3.	L'OUVERTURE DU SERVICE COMMUN GERANT LES SYSTEMES D'INFORMATION ET LE NUMERIQUE A D'AUTRES COMMUNES	7
2.4.	LE RENFORCEMENT DES ECHANGES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES.....	8
2.5.	LA CONSOLIDATION DES PRESTATIONS LIEES AUX DONNEES GEOGRAPHIQUES.....	8

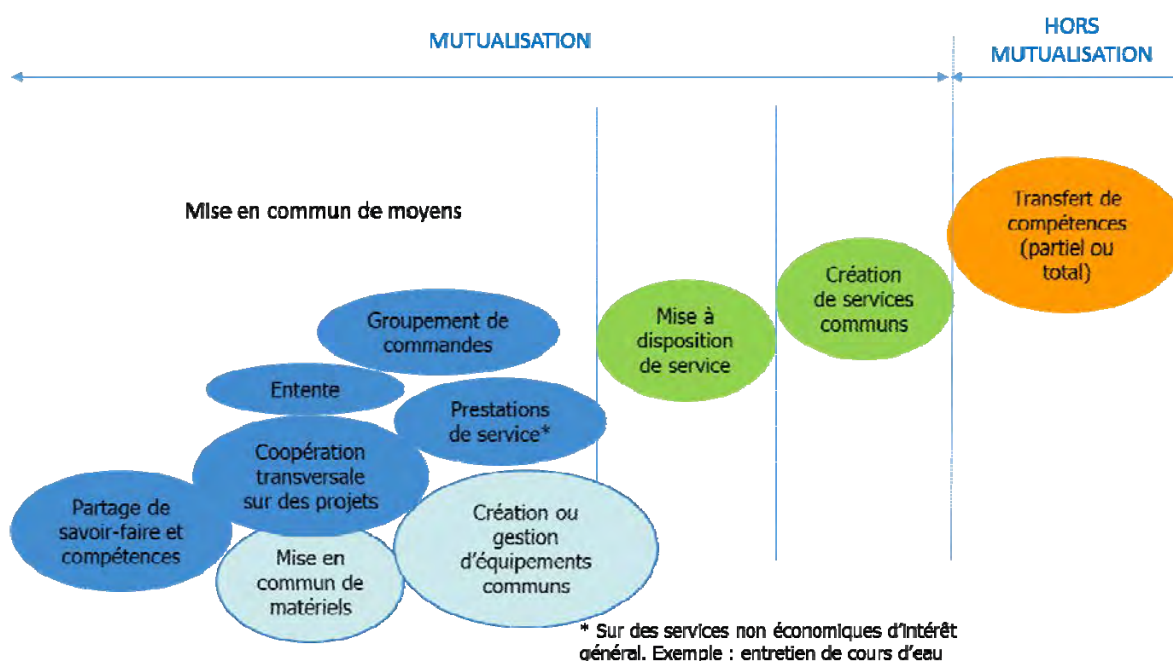
ANNEXE : LES MUTUALISATIONS EXISTANTES EN 2016

1. RAPPEL SUR LA MUTUALISATION ET LES OBJECTIFS PARTAGES

1.1. Différentes formes de mutualisation...

Le Code général des Collectivités territoriales prévoit principalement trois types de mutualisation entre membres d'un établissement de coopération intercommunal (EPCI) :

- la mise à disposition,
- la mise en commun de moyens,
- la constitution de services communs.



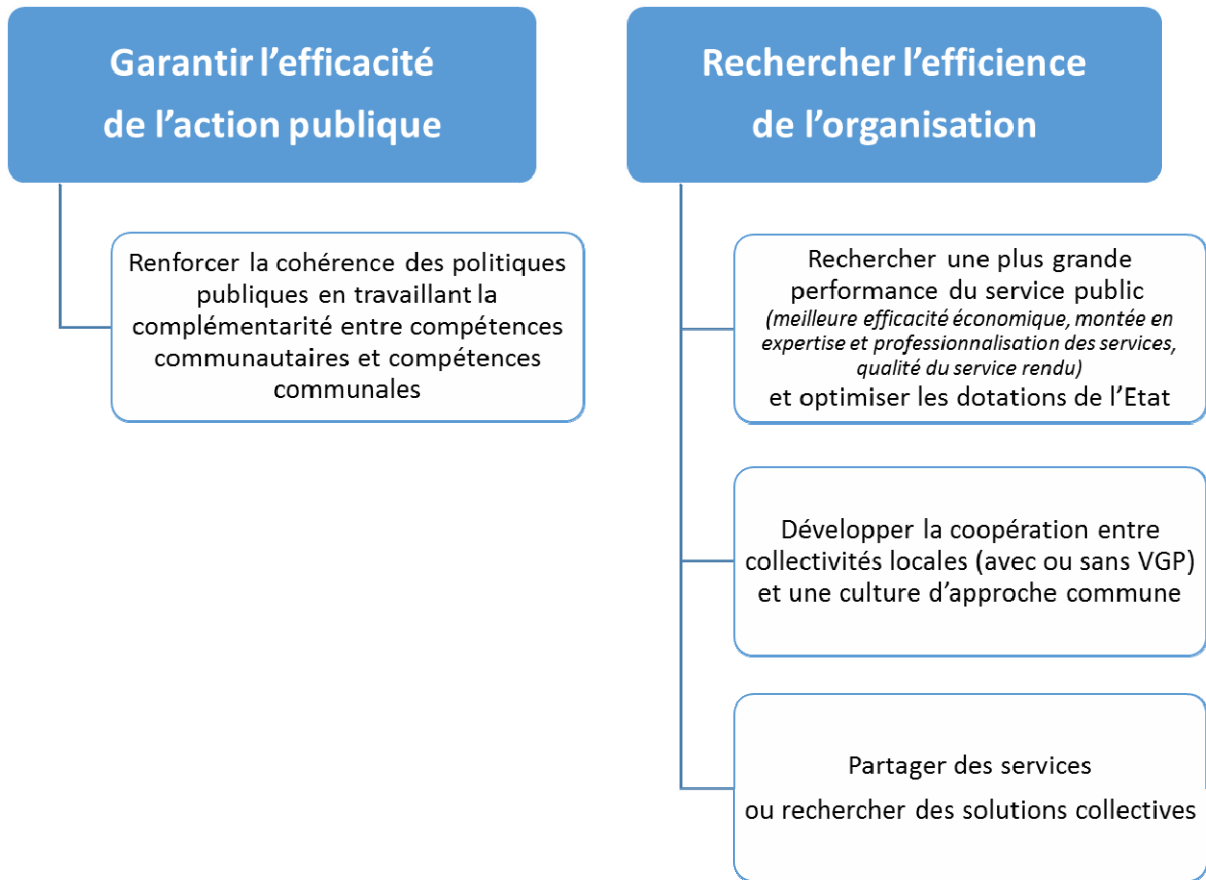
Il est possible de distinguer différents degrés dans cette mutualisation :

1. partage de savoir-faire et de compétences,
2. coopération informelle transversale inter collectivités sur des projets,
3. entente, qui se base sur un accord délibéré entre deux ou plusieurs communes, EPCI ou syndicats, portant sur des objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et intéressant les divers membres,
4. groupement de commande, qui consiste à mettre en commun les besoins de plusieurs entités pour mener une procédure de mise en concurrence globale,
5. partage de biens, acquis par l'EPCI et utilisés par celui-ci et ses communes membres selon des modalités prévues par un règlement de mise à disposition
6. prestation de services entre communes d'un EPCI, pour des services non économiques d'intérêt général,
7. mise à disposition d'agent ou de service, quand une compétence est partiellement transférée,
8. service commun chargé de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, en dehors des compétences transférées.

La mutualisation ne se caractérise en aucun cas par l'exercice par l'EPCI de politiques publiques confiées par les communes, ce qui est l'objet en revanche du transfert de compétence.

1.2. ... pour créer des économies et renforcer les coopérations

Le schéma de mutualisation de VGP s'est fixé pour finalités :



2. ETAT D'AVANCEMENT

Les différentes mutualisations déjà existantes au moment de l'adoption du schéma de mutualisation, ont continué à fonctionner (voir en annexe).

La convention prévue avec la commune de Vélizy-Villacoublay pour la gestion de la déchèterie, incluse dans le centre technique municipal, a été mise en place.

2.1. Des rapprochements entre communes

Des rapprochements sont en cours entre différentes communes pour créer des services communs de police municipale :

- Viroflay et Vélizy-Villacoublay,
- Bougival et Louveciennes (hors périmètre communautaire),
- Bois d'Arcy et Fontenay-le-Fleury.

De même, des centres de supervision intercommunaux sont à l'étude : par exemple, celui de Vélizy-Villacoublay qui en mars 2018 rapatriera les images de vidéo protection de Vélizy et des communes limitrophes.

Dans le domaine social, les CCAS du Chesnay et de La Celle Saint-Cloud fusionnent leurs services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) au travers d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS). Le processus a débuté en 2017 et sera totalement opérationnel en 2019.

Des rapprochements sont également en cours entre les communes de Buc et de Jouy-en-Josas pour une gestion commune du service d'aides ménagères et du réseau assistantes maternelles (RAM).

Des communes se sont regroupées sur des marchés non portés par Versailles Grand Parc. C'est le cas de Noisy-le-Roi et Bailly, en 2017, pour la restauration collective.

2.2. L'extension du groupement de commandes ouvert aux communes de VGP

La Ville de Versailles portait un groupement de commandes, commun avec le Centre communal d'action sociale de Versailles et Versailles Grand Parc. Celui-ci a été élargi fin 2015 à 7 communes de VGP, qui avaient manifesté leur intérêt : les villes de Bièvres, Le Chesnay, Bougival, Bailly, Jouy-en-Josas, Toussus-Le-Noble et Viroflay.

En 2016, 4 autres villes ont également adhéré au groupement de commandes : les villes de Buc, Noisy-le-Roi, Châteaufort et Saint-Cyr-l'Ecole.

En 2017, l'ensemble des villes membres de la communauté d'agglomération a souhaité y adhérer, rendant le groupement de commandes encore plus intéressant sur le plan économique et sur celui de la rationalisation des moyens des services commande publique des 19 communes membres.

Un avenant à la convention de groupement de commandes a été préparé en ce sens et présenté devant les conseils municipaux de 18 des 19 communes.

Quelques réalisations mises en œuvre en 2016 :

- un accord-cadre multi-attributaire pour la maîtrise d'œuvre urbaine des pistes cyclables et paysagères (déjà utilisé par Rocquencourt et Les Loges-en-Josas)
- une réflexion a été engagée sur les formations en matière de RH (CACES, SSI...)
- une démarche est engagée pour la réalisation des contrôles techniques. 4 communes sont intéressées : Versailles, Bougival, Le Chesnay et Viroflay.

En 2017, différentes communes ont intégré les marchés passés en matière de :

- fourniture et livraison de produits de quincaillerie, de métaux ferreux et non ferreux et d'outillage de jardinage
- fourniture et livraison de jeux et jouets,
- fourniture et livraison de sel de déneigement (en vrac et en sacs)
- fourniture de produits d'entretien et d'articles de droguerie et produits jetables

En 2018, certaines communes ont souhaité s'associer aux marchés portant sur :

- l'achat et la fourniture de petits matériels et consommables en matière d'informatique, de reprographie et de téléphonie,
- la location de nappes en tissu,
- la fourniture et la livraison de papier d'impression (blanc et couleur),
- l'achat et la livraison de produits pharmaceutiques, pansements, produits d'hygiène et compléments alimentaires,
- la fourniture et la livraison d'articles scolaires et de petits matériels pédagogiques,
- la destruction confidentielle et le recyclage d'archives,
- la fourniture et la livraison d'articles de toilette et d'hygiène pour les enfants de 0 à 3 ans,
- la capture et mise en fourrière animale.

2.3. L'ouverture du service commun gérant les systèmes d'information et le numérique à d'autres communes

Confrontées à des difficultés soit techniques, soit de recrutement de techniciens, certaines communes de l'intercommunalité avaient sollicité la Direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) de la Ville de Versailles, pour envisager une gestion commune de leurs installations.

Le déploiement du réseau intercommunal de fibre optique a permis d'étudier les modalités d'une gestion centralisée de l'infrastructure informatique, allant jusqu'à la prise en main à distance des postes informatiques.

En 2017, des rencontres ont donc été planifiées avec toutes les communes, pour définir le périmètre, valider l'intérêt des collectivités, dimensionner les propositions de gestion centralisée et étudier techniquement les solutions.

Le schéma d'intégration prévoit dans un premier temps :

- Un périmètre d'intervention limitée à la gestion mutualisée de l'infrastructure :
 - accès internet très haut débit, via la fibre optique déployée
 - sécurité des accès internet et des postes,
 - infrastructure mutualisée : serveurs, stockage, sauvegarde,
 - gestion des postes de travail : support en ligne et sur site,
 - gestion de la suite bureautique et messagerie.

Le personnel mutualisé sera refacturé au prorata de ses interventions.

Le(s) technicien(s) communal(aux) reste(nt) sur site et gère(nt) les parcs des écoles, la téléphonie, les impressions, les applicatifs, les projets internes. Il(s) est(sont) associé(s) au fonctionnement du centre support, pour éviter un isolement professionnel, et faciliter les relations avec le service mutualisé : connaissance réciproque des interlocuteurs et modes de fonctionnement.

- Une standardisation du matériel utilisé localement dans la commune, mis à disposition par la banque communautaire de matériel informatique (switchs, baies informatiques, postes de travail, suites bureautiques...).

Pour optimiser les interventions et la gestion, il est nécessaire d'utiliser des matériels :

- limités en nombre de modèles (et donc de caractéristiques techniques),
- suffisamment récents pour limiter le nombre d'incidents et supporter les applicatifs,
- aisément mobilisables sans générer des stocks importants.

Les frais d'usage seront calculés sur la base de l'amortissement annuel, après déduction du fonds de compensation de la TVA³, et perçus par la communauté d'agglomération. La perception semestrielle permettra, pour les communes, de lisser la dépense dans le temps.

- Une utilisation partagée du matériel versaillais (serveurs, parefeu, logiciel de ticketing...) utilisé par l'ensemble des membres du service commun.

Elle sera refacturé au prorata de l'utilisation

Une première réalisation se mettra en place au 1^{er} janvier 2018, avec la commune de Fontenay-le-Fleury, qui rejoint le service commun. En 2018, d'autres communes devraient l'intégrer, en fonction du déploiement du réseau de fibre optique.

³ TVA : taxe sur la valeur ajoutée

2.4. Le renforcement des échanges en matière de ressources humaines

Créé en 2016, le Club RH de VGP réunit régulièrement les communes de l'intercommunalité autour de thématiques identifiées en commun. Il a vocation à développer les échanges d'expérience, créer une dynamique à l'échelle du territoire et mettre en place des actions innovantes.

En 2016, ont ainsi été abordés :

- les problématiques de reclassement et d'emploi,
- le développement des compétences,
- la santé et la médecine de prévention,
- la paie et le pilotage de la masse salariale.

Lors des échanges, il est apparu indispensable de développer des actions communes :

- l'organisation de journées à thème avec des intervenants extérieurs : CNFPT, CIG, spécialistes des questions RH...
- le développement d'outils de communication interne au territoire : intranet, lettre interne...
- un site dédié à l'emploi sur le territoire : offre, annonce, cvthèque...
- la mise en place d'un plan de formation sur le territoire.
- l'organisation d'actions communes : Forum emploi, salon de l'emploi...

Sur l'année 2017, de premières réalisations ont vu le jour :

- la création d'un premier espace collaboratif sur office 365, dédié à l'ensemble des acteurs RH des 19 communes. Véritable outils de partage d'informations, questionnement sur des problématiques RH,
- la négociation et le partenariat pour la création par le CNFPT d'une Formation d'initiative locale (FIL) interne à Versailles Grand Parc. Jusqu'en 2017, les communes de VGP étaient réparties au sein de 3 FIL différentes, qui n'atteignaient pas toujours le nombre d'inscrits suffisants pour démarrer des formations,
- la construction d'un plan de formation interne VGP en partenariat avec le CNFPT, basé sur le recensement des besoins des collectivités : il a permis la mise en place de 7 sessions de formation (30 jours au total) destinées à l'ensemble des agents des 19 collectivités. Les formations portaient sur :
 - o l'accompagnement à la mobilité choisie,
 - o l'animation et encadrement d'une équipe au quotidien,
 - o l'analyse et prévention des situations conflictuelles avec et entre les enfants,
 - o le jeu dans les établissements d'accueil des jeunes enfants jusqu'à 3 ans
 - o l'éveil sensoriel et corporel propice à la détente chez les jeunes enfants jusqu'à 3 ans,
 - o l'observation en établissement d'accueil des jeunes enfants jusqu'à 3 ans.

Les perspectives 2018 portent sur :

- la poursuite des travaux sur les thèmes identifiés : le pilotage de la masse salariale, la prévention santé et les actions de communication.
- l'acquisition et le déploiement d'une plateforme collaborative dédiée à l'emploi sur le territoire, avec l'objectif d'impulser une véritable politique de l'emploi : partage de compétences, mobilités, mise à disposition d'agents ...

2.5. La consolidation des prestations liées aux données géographiques

Versailles Grand Parc s'est lancée dans une démarche de centralisation de toutes les données du territoire. L'objectif est de disposer d'informations centralisées, actualisées en temps réel et accessibles à tous, offrant une vue globale et objective du territoire et du fonctionnement de certains services.

Cette action permet aux communes de disposer de tableaux de bord internes pour un pilotage plus efficient des activités et des services aux habitants. Les « portraits » de la population et du territoire réalisés permettent également d'identifier les usages et pratiques des habitants mais aussi des résidents de jour (travailleurs). Le partenariat avec Waze et la collecte des données de l'opérateur, permettent ainsi d'avoir une vue objective des problèmes d'organisation sur le territoire : aménagement des voiries, organisation de la collecte des déchets, ou encore de la circulation des transports en commun...

En 2017, la démarche de centralisation des données géographiques a été consolidée, avec :

- un renforcement de l'architecture de stockage et de diffusion

- une mise en place d'outils riches de concentration de données temps réelles ou différées et d'outils d'exploration de données,
- une acquisition de bases de données de référence sur les profils de population : structure, catégorie socio-professionnelle, consommation, flux de déplacement, ménage, entreprises, référentiels techniques,
- une concentration des données Waze dans une base de données BigData,
- la constitution d'un socle 3D du territoire.

En complément, des projets structurants ont été développés en support aux services et communes :

- la prospective enfants et nouveaux ménages ou scolaires (communes de Jouy-en-Josas, Vélizy-Villacoublay et Versailles)
- l'intégration des cartographies interactives dans les sites internet des communes et de VGP (Versailles Grand Parc, Le Chesnay, Versailles),
- l'analyse des besoins sociaux (Versailles),
- l'accessibilité des logements et équipements (Vélizy-Villacoublay et Versailles),
- la carte associative (Versailles),
- l'observatoire dynamique de la tranquillité publique (Versailles),
- la mise en place d'outils de remontée citoyenne.

En 2018, différentes actions sont programmées :

- la consolidation de l'infrastructure,
- la mise en place d'un observatoire des réseaux (et de la fibre optique),
- la refonte de l'Open data,
- la rédaction d'une charte des antennes relais pour l'ensemble des communes.

Les mutualisations existantes en 2016

Les services communs

Service commun de VGP : Système d'information géographique – Observatoire

Le service intercommunal « Système d'information géographique – Observatoire » est ouvert à toutes les communes de l'intercommunalité qui peuvent accéder aux différentes prestations de géolocalisation des données : base cadastrale, base de référencement des voies, ainsi que développement de services de localisation de leurs réseaux, aménagements, éléments de gestion...

Services communs VGP - Ville de Versailles – CCAS de Versailles

Les conventions relatives aux services communs gérés par la Ville de Versailles ont été reconduites.

Ces services communs sont en charge de :

- la gestion des ressources humaines,
- la gestion des systèmes d'information et du numérique,
- la gestion des requêtes relatives à la vidéo protection,
- la gestion de la commande publique,
- la gestion technique de bâtiments communautaires et transports de matériel,
- la gestion des affaires juridiques, assurances et assemblées,
- le contrôle de gestion,
- la gestion financière en matière de suivi des régies et d'administration fonctionnelle de l'outil financier,
- l'acheminement du courrier vers les établissements intercommunaux d'enseignement musical,
- la gestion des archives communautaires,
- la gestion du parc de véhicules,
- la perception de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers auprès des commerçants des halles et marchés,
- l'entretien du parking communautaire de Saint-Cyr l'Ecole,
- les opérations d'aménagement de l'espace public (allée royale de Villepreux, rue de la Porte de Buc),
- les opérations de construction ou de rénovation d'équipements (Pôle musique du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles).

Services communs entre Versailles Grand Parc et d'autres communes

Pour encadrer l'implantation des Points d'apport volontaire (PAV), Versailles Grand Parc a mis en place un dispositif de mutualisation des services techniques de toutes les communes de son territoire.

Pour la réalisation de prestations spécifiques de collecte des ordures ménagères, non couvertes pour les services intercommunaux, une convention a été signée avec la commune du Chesnay.

Les opérations de coopération entre communes

Les conventions de partenariat

Elle concernent :

- l'accès aux piscines, pour permettre notamment la natation scolaire et/ou périscolaire :
 - o bassin d'apprentissage de la natation de Noisy-le-Roi : avec Bailly et Fontenay-le-Fleury,
 - o piscine de Saint-Cyr l'Ecole : avec Bois d'Arcy et Fontenay-le-Fleury,
 - o piscine de Vélizy-Villacoublay : avec Buc, Bièvres, Jouy-en-Josas et Toussus-le-Noble, Chaville (hors périmètre),

Annexe

- l'insertion sociale et professionnelle : entre Bougival, La Celle Saint-Cloud et Louveciennes (hors périmètre VGP) ;
- l'accès aux crèches : entre Jouy-en-Josas (crèche Les Crabouillages), Toussus-le-Noble (crèche Les Nobletins) et Chateaufort ;
- le point d'information jeunesse et les activités seniors : entre Jouy-en-Josas et Les Loges-en-Josas,
- le chauffage et l'entretien de l'église de Chateaufort : entre Toussus-le-Noble et Chateaufort ;
- l'éclairage public : entre Jouy-en-Josas et Les Loges-en-Josas,
- la gestion de la banque postale et l'organisation des festivités du 14 juillet : entre Vélizy-Villacoublay et Chaville (hors périmètre).

Les syndicats intercommunaux

Les syndicats existants gèrent :

- SIBANO : pour la gestion d'équipements sportifs entre Noisy-le-Roi et Bailly,
- SIAJV : pour l'aménagement Jouy-en-Josas et Vélizy-Villacoublay pour gérer la cour Rolland.
- Syndicat pour la gestion du collège Martin Luther King de Buc, entre Buc, Chateaufort, Les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble.

Les différentes communes adhèrent également à des syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes dont le périmètre dépasse largement celui de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le parking de la gare de Vauboyen est géré en commun (hors syndicat) par Jouy-en-Josas et Bièvres.

Des services communs entre communes

Un service commun de gestion de taxis est mis en place entre Vélizy-Villacoublay, Viroflay et Jouy-en-Josas.

Des actions collégiales

Elles associent :

- centre intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD) réunissant les communes de Fontenay-le-Fleury, Bois d'Arcy et Saint-Cyr l'Ecole,
- organisation de concours de vitrine ou d'opérations de nettoyage du milieu naturel, entre Bougival, La Celle Saint-Cloud et Louveciennes,
- actions culturelles entre les communes de Buc, Les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble ; maison de la Vallée à Jouy-en-Josas ; articulation entre Vélizy-Villacoublay et Chaville,
- manifestations entre Noisy-le-Roi et Bailly : brocante, journée des associations, course scolaire et Olympiade des enfants...
- soutien concerté aux associations entre Noisy-le-Roi et Bailly, à travers la gestion des équipements (SIBANO), la communication sur les actions associatives, le guide pratique,
- pistes cyclables entre Buc et Toussus-le-Noble,
- des aménagements urbains sur les voiries frontalières des communes,

Des prêts de matériels

Ils s'organisent par bassins de vie :

- en matière de matériels pour les manifestations (barrières, barnums, tables, chaises, bancs, grilles) entre :
 - o Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr l'Ecole et Elancourt,
 - o Noisy-le-Roi,
 - o Chateaufort, Toussus-le-Noble, Buc, Chevreuse, Magny-les-Hameaux et Voisins-le-Bretonneux,
 - o Vélizy-Villacoublay
- en matière de prêts pour les équipements sportifs : moquette pour les stades de Saint-Cyr l'Ecole à Fontenay-le-Fleury,
- en matière de matériels d'entretien des espaces :
 - o tracteur, épaveuse entre Jouy-en-Josas et Les Loges-en-Josas,
 - o balayeuse à l'étude entre Bougival et Louveciennes.



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 13 FEVRIER 2018**

A 19H00

Le 13 février 2018, à 19 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 7 février 2018 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe);
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

2018-02-01 : Débat d'orientation budgétaire portant sur le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice budgétaire 2018.

de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, a eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018, qui interviendra au Conseil communautaire du 27 mars 2018.

2018-02-02 : Mutualisation des services entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et certaines de ses communes membres :

- rapport annuel sur l'avancement du schéma de mutualisation,
- création de la banque communautaire de matériel informatique,
- extension du service commun en matière de systèmes d'information et numérique à Fontenay-le-Fleury : évolution du ratio d'activité utilisé pour Versailles Grand Parc et validation de la convention passée avec Fontenay-le-Fleury,
- modification de la durée d'amortissement des matériels et logiciels informatiques,
- évolution du taux de frais d'administration générale utilisé pour la refacturation des services mutualisés de la ville de Versailles.

- 1) *de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2017 relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation 2016-2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'approuver la mise en place par la communauté d'agglomération de la banque communautaire de matériel informatique, ainsi que le règlement de mise à disposition de ce matériel ;*
- 3) *d'approuver la durée d'amortissement sur cinq ans de tous les matériels et logiciels informatiques ;*
- 4) *d'approuver la convention de mutualisation des services passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la ville de Versailles et la ville de Fontenay-le-Fleury relative à l'extension du service commun en matière de systèmes d'information et numérique à cette dernière commune ;*
- 5) *d'approuver l'évolution du ratio d'activité utilisé pour répartir le service mutualisé de la ville de Versailles en matière de systèmes d'information et numérique pour le compte de la communauté d'agglomération et l'avenant n° 2 afférent entre la ville de Versailles et la communauté d'agglomération ;*
- 6) *d'approuver l'application, à compter du 1^{er} janvier 2018, du taux de frais d'administration générale forfaitisé à 13 % pour les facturations concernées de la ville de Versailles ;*
- 7) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution.*

2018-02-03 : Contrat d'exploitation des services réguliers de transports publics routiers de voyageurs (2017-2020).

Avenant n° 1 à la convention partenariale entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Ile-de-France Mobilités (ex STIF) et les transporteurs, relative au réseau « Versailles Grand Parc » portant sur le développement des lignes de bus 51 et 11.

- 1) *d'approuver l'avenant n° 1 à la convention partenariale signée dans le cadre du contrat d'exploitation du réseau « Versailles Grand Parc » entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Ile-de-France Mobilités, ainsi que les sociétés de transport Les Cars Hourtoule, Stavo, les Cars Jouquin, Savac, Keolis Versailles et Keolis Yvelines ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant et tous les actes y afférents.*

2018-02-04 : Contrat d'exploitation des services réguliers de transports publics routiers de voyageurs (2017-2020).

Avenant n° 1 à la convention partenariale entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Ile-de-France Mobilités (ex STIF) et les transporteurs, relative au réseau « Plaine de Versailles » portant sur la restructuration du réseau Transdev Ecquevilly (lignes de bus 17, 75, 76 et 77).

- 1) *d'approuver l'avenant n° 1 à la convention partenariale signée dans le cadre du contrat d'exploitation du réseau Plaine de Versailles entre Ile-de-France Mobilités, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la communauté de communes de Gally-Mauldre, la commune de Jouars-Pontchartrain, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Syndicat intercommunal de transport et d'équipement de la région de Rambouillet (SITERR), les sociétés de transport Transdev CSO et Cars Hourtoule – Stavo ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant et tous les actes y afférents.*

2018-02-05 : Transfert de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) à Versailles Grand Parc :

- **désignation de représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG) et du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) ;**
- **convention de délégation de compétence avec le syndicat Hydreaulys.**

- 1) *de procéder, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, suite au transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) à l'Agglomération, à la désignation, au sein du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG), des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en qualité de membres titulaires/suppléants;*

	Titulaire	Suppléant	Commune
1	M. Claude JAMATI	M. Philippe MICHAUX	BAILLY
2	M. Alain LOPPINET	M. Roland VILLEVAL	BAILLY
3	M. Denis LE BARS	Mme Karin LE MÉNÉ	LE CHESNAY
4	Mme Violaine CHARPENTIER	Mme Roselyne TISSOT	LE CHESNAY
5	M. Philippe BRILLAULT	M. Eric de la FOUCHARDIERE	LE CHESNAY
6	M. Jean-Christophe LAPRÉE	M. Adrien MOLAS	LE CHESNAY
7	M. Stéphane GORCE	Mme Marie HOGUET	LE CHESNAY
8	M. Alain SANSON	M. Bruno GAULTIER	FONTENAY-LE-FLEURY
9	M. Yves TRAUGER	M. Didier CARON	FONTENAY-LE-FLEURY
10	M. Lionel CARASSIC	M. Frédéric LADOUCE	FONTENAY-LE-FLEURY
11	M. Emmanuel TETU	Mme Véronique DARRAS ABILA	FONTENAY-LE-FLEURY
12	M. Marc TOURELLE	Mme Odile GUERIN	NOISY-LE-ROI
13	Mme Géraldine LARDENNOIS	M. Christophe MOLINSKI	NOISY-LE-ROI
14	M. Jérôme DUVERNOY	Mme Catherine DOTARELLI	NOISY-LE-ROI
15	M. Arnaud HOURDIN	M. François Xavier SCHUTZ	RENNEMOULIN
16	M. Xavier MONSAINGEON	M. Michel LEPOOLE	RENNEMOULIN
17	M. Jean-Philippe BARRET	Mme Eva BISTAGNE	ROCQUENCOURT
18	M. Bernard DEBAIN	M. Claude COUTON	SAINT-CYR L'ECOLE
19	Mme Sonia BRAU	Mme Patricia CHENEVIER	SAINT-CYR L'ECOLE
20	M. Jean-Claude CHAMAYOU	M. Jean-Marc DUSSÉAUX	SAINT-CYR L'ECOLE
21	M. Daniel QUINTARD	Mme Rachida DJAOUANI	SAINT-CYR L'ECOLE
22	Mme Martine SCHMIT	M. Bruno THOBOIS	VERSAILLES
23	M. François-Gilles CHATELUS	Mme Magali ORDAS	VERSAILLES
24	M. Erik LINQUIER	M. Kévin MAHE	VERSAILLES
25	M. François LAMBERT	M. Alexandre VON LOWIS	VERSAILLES
26	M. Emmanuel LION	M. Jan BOERSMA	VERSAILLES
27	M. Aymeric ANGLES	M. Xavier GUITTON	VERSAILLES
28	M. Nicolas FOUQUET	M. Patrick BOUY	VERSAILLES
29	M. Marc NIZAN	M. Christian GOHIER	VERSAILLES
30	M. Gwilherm POULLENNEC	Mme Florence de LALANDE	VERSAILLES

- 2) de procéder, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, suite au transfert de la compétence GEMAPI à l'Agglomération, à la désignation au sein du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB), des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en qualité de membres titulaires/suppléants,

	Titulaire	Suppléant	Commune
1	Mme Marianne FERRY	M. Paul PARENT	BIEVRES
2	M. Georges DOUARRE	M. Hubert HACQUARD	BIEVRES
3	M. Jean-Paul BERTHELOT	Mme Lorraine WEISS	BUC
4	M. Georges DUTRUC-ROSSET	M. Jean-Christophe HILAIRE	BUC
5	M. Jean-Louis REALE	Mme Anne-Marie CHESNAIS	JOUY-EN-JOSAS
6	M. Daniel VERMEIRE	Mme Denise THIBAUT	JOUY-EN-JOSAS
7	M. J-Loup ROTTEMBOURG	Mme Isabelle MONMOUSSEAU	LES LOGES EN JOSAS
8	Mme Sylvie PERRAUD	Mme Odile CONROY	LES LOGES EN JOSAS
9	Mme Delphine ANGLARD	Mme Virginie JUSTAL	TOUSSUS-LE-NOBLE
10	M. Alain GUYOT	M. Pascal MARIEL	TOUSSUS-LE-NOBLE
11	M. Bruno DREVON	M. Bruno LARBANEIX	VELIZY-VILLACOUBLAY
12	M. Frédéric HUCHELOUP	M. Mickaël AUSCHER	VELIZY-VILLACOUBLAY

- 3) d'approuver la convention de délégation de compétence pour la compétence GEMAPI entre le syndicat Hydreaulys et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour la période 2018-2019 ;
- 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents utiles liés à la mise en place de cette nouvelle compétence GEMAPI.

2018-02-06 : Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan.

Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) de prendre acte et de partager les objectifs du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan, visant à la protection des personnes et à la délimitation des dommages aux tiers et activités, élaboré par les services départementaux des Yvelines et de l'Essonne ;
- 2) de formuler des réserves sur la non prise en compte des travaux de régulation du régime hydraulique et des zones d'expansion de crues au moment même où la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) est transférée à l'Intercommunalité ;
- 3) de demander la prise en compte des observations des communes de Buc, de Bièvres, des Loges-en-Josas et de Jouy-en-Josas relatives à ce PPRI, à savoir :
- que la non prise en compte des travaux de régulation du régime hydraulique, qui ont prouvé leur efficacité lors des épisodes pluvieux de mai 2016, décourage les collectivités d'investir dans des systèmes équivalents afin de protéger leur population, dans la mesure où l'Etat ne les considère aucunement dans l'établissement des PPRI ;
 - que le projet de PPRI prend en considération les hypothèses les plus alarmistes résultant du modèle hydraulique utilisé ;
 - que les questions de ruissellement, sur les coteaux notamment, ne sont pas prises en compte dans le PPRI ;
 - que le zonage réglementaire soit établi à une échelle appropriée permettant l'instruction des autorisations d'urbanisme
 - que la Sygrie soit intégrée au périmètre du PPRI, compte-tenu de l'urbanisation rapide de son cours, et en tant qu'affluent majeur de la Bièvre.
 - que dans les secteurs déjà bâti à aléa fort et particulièrement au niveau du Moulin de Vauboyen et de la rue de la Martinière, une étude complémentaire soit effectuée avec le relevé de la topographie in situ par un géomètre afin de disposer d'un document le plus précis et le plus juste possible.

2018-02-07 : Mise en valeur du patrimoine situé sur le territoire intercommunal.

Attribution par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc d'un fonds de concours à la commune de Rennemoulin pour la réalisation de travaux sur la chapelle Saint-Nicolas.

- 1) d'attribuer un fonds de concours de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc d'un montant de 13 541 € à la commune de Rennemoulin pour la réalisation de travaux sur la chapelle Saint-Nicolas, située sur son territoire, dont le coût est estimé à 35 383,17 € ;
- Ce fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 38,2 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L.5216-5-VI du Code général des collectivités territoriales ;
- Le versement du fonds de concours est conditionné par une délibération concordante de la part de la commune concernée ;
- Cette décision sera notifiée à la commune de Rennemoulin ;

Le bénéficiaire du fonds de concours s'engage à mentionner la participation de Versailles Grand Parc et à apposer son logo par tout moyen à sa disposition (publication municipale locale, site internet, panneau sur site...);

- 2) *que le versement interviendra en une fois après délibération de la commune de Rennemoulin et sur présentation des factures acquittées par le comptable de la commune.*

2018-02-08 : Création d'une piste cyclable entre Versailles et Buc et reconfiguration du carrefour du Cerf-Volant.

Acquisition par la communauté d'agglomération des parcelles cadastrées section BS n° 238, 235 et 236 appartenant à la Fondation des Diaconesses de Reuilly.

(annule et remplace la délibération n° 2017-01-18 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 31 janvier 2017).

- 1) *d'abroger la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2017-01-18 du 31 janvier 2017 approuvant l'acquisition par la communauté d'agglomération des parcelles cadastrées section BS n° 118 et 101 appartenant à la Fondation des Diaconesses de Reuilly ;*
- 2) *que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se porte acquéreur auprès de la Fondation des Diaconesses de Reuilly des parcelles désormais cadastrées à la section BS n° 238, 235 et 236, d'une surface totale de 377 m² et d'une valeur de 153 000 € HT, situées 10/12 rue de la Porte de Buc à Versailles (78000), en contrepartie de la réalisation des travaux de réaménagement du parking intérieur de la Fondation ;*
- 3) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition afférent*, ainsi que tous actes et documents s'y rapportant et à engager les dépenses notariales liées à la signature de l'acte.*

2018-02-09 : « Trail du Josas » à Jouy-en-Josas et « Course royale » de Fontenay-le-Fleury, édition 2018.

Octroi de subventions de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'organisation des évènements sportifs.

- 1) *d'attribuer une aide financière d'un montant de 3 000 € à la ville de Jouy-en-Josas pour l'organisation du Trail du Josas 2018 ;*
- 2) *d'attribuer une aide financière d'un montant de 3 000 € à la ville de Fontenay-le-Fleury pour l'organisation de la Course royale 2018.*

2018-02-10 : Désignation de représentants de Versailles Grand Parc au sein d'organismes internes communautaires et externes :

- **commission permanente « développement économique » : remplacement de Mme Caroline Doucerain par M. Christophe Chlon,**
- **commission permanente « habitat et politique de la Ville » : remplacement de M. Dominique Mircher par Mme Isabelle Monmousseau,**
- **commission permanente « administration générale, finances et personnel » : remplacement de Mme Céline Dumez par M. Paul Parent,**
- **Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) : remplacement de Mme Elisabeth Moustamsik par M. Jean-Loup Rottembourg et M. Jean-Loup Rottembourg par M. Jean-Cosme Rivière,**
- **Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) : remplacement de Mme Thiphaine Gourlay par Mme Maguy Ragot-Villard.**

- 1) *de procéder à la désignation de M. Christophe Chlon au sein de la commission permanente « développement économique » de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de Mme Caroline Doucerain, Maire de la commune des Loges-en-Josas ;*
- 2) *de procéder à la désignation de Mme Isabelle Monmousseau au sein de la commission permanente « habitat et politique de la Ville » de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de M. Dominique Mircher, conseiller municipal des Loges-en-Josas ;*
- 3) *de procéder à la désignation de M. Paul Parent au sein de la commission permanente « administration générale, finances et personnel » de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de Mme Céline Dumez, adjointe au Maire de la commune de Bièvres ;*
- 4) *de procéder à la désignation de M. Jean-Loup Rottembourg en qualité de membre titulaire au sein du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de Mme Elisabeth Moustamsik, conseillère municipale des Loges-en-Josas ; et à la désignation de M. Jean-Cosme Rivière en qualité de membre suppléant ;*
- 5) *de procéder à la désignation de Mme Maguy Ragot-Villard en qualité de membre suppléant au sein du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC), conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de Mme Thiphaine Gourlay, conseillère municipale de Buc.*

**2018-02-11 : Labellisation de l'office du tourisme de Jouy-en-Josas.
Approbation par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du dossier de demande de classement en catégorie III.**

- 1) *d'approuver le dossier de demande de classement en catégorie III pour l'office de tourisme de Jouy-en-Josas, dont la compétence relève de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à adresser au Préfet des Yvelines ledit dossier, conformément à l'article D.133-22 du Code du tourisme, et à signer tout document s'y rapportant.*

**2018-02-12 : Caisse d'entraide de Versailles.
Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et moyens portant sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2018.**

- 1) *d'approuver l'avenant financier n° 2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Caisse d'entraide du personnel, relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association au titre de l'année 2018 ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant.*

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.

Le Président,

(signé)

François DE MAZIERES
Maire de Versailles

ANNEXES : DOB 2018

Rapport de mutualisation 2014-2020



**Décisions prises par le Président et le Bureau
sur le fondement de l'article L. 5211-10
du Code général des collectivités territoriales**

- 2017 12 01 Portant sur la Régie de recettes et d'avances de la pépinière d'entreprises.
Modifications.
- 2017 12 02 Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association Initiative Ile-de-France.
- 2017 12 03 Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'association BGE Yvelines, pour l'utilisation d'une salle de réunion à la pépinière d'entreprises.
- 2017 12 04 Fonds de concours à la commune des Loges-en-Josas destiné au retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale 2017.
- 2017 12 05 Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social Antin Résidences, d'un montant de 3 200 491 €, pour l'opération de 44 logements sociaux de type PLAI et PLUS sur la commune de Buc.
- 2017 12 06 Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social Antin Résidences, d'un montant de 5 015 792 €, pour l'opération de 50 logements sociaux de type PLUS sur la commune de Buc.
- 2017 12 07 Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social LOGIREP, d'un montant de 5 057 880 €, pour l'opération de 38 logements sociaux de type PLAI et PLUS sur la commune de Fontenay-le-Fleury.
- 2017 12 08 Association les Bouchons d'Amour.
Convention de reprise gratuite des bouchons plastiques Versailles Grand Parc.
- 2017 12 09 Convention d'AOT et de mutualisation pour l'implantation de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets situées sur domaine public.
- 2017 12 10 Animation d'un village « zéro déchet » pendant la Semaine Européenne de réduction des Déchets.
Signature de la convention financière entre le SYCTOM et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
- 2017 12 11 Avenant n°3 au marché 812 468 groupement NICOLLIN/SEPUR relatif au marché d'exploitation du réseau de déchèterie intercommunales sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Gestion du haut de quai de la déchèterie de Bois d'Arcy.
- 2017 12 12 Intervention d'un agent chargé d'une mission d'inspection (ACFI) en santé et sécurité du travail au sein de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Renouvellement de la convention entre le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région d'Ile-de-France et la communauté d'agglomération.
- 2017 12 13 Convention de remboursement de charges avec la commune de Buc pour la zone d'activité économique (ZAE) transférée à la communauté d'agglomération.
- 2017 12 14 Convention de participation au projet SPÔTT (contrat de structuration de pôles touristiques territoriaux) Seine-Aval.
- 2017 12 15 Commande d'une liaison en fibre optique pour Bailly auprès du syndicat mixte ouvert du département.
- 2017 12 16 Fonds de concours d'investissement de la part communale restante sur l'ensemble des dépenses de vidéoprotection.
Attribution d'un fonds de concours de 25 671.15 € à la commune de Toussus-le-Noble.

MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

1. Marché n° 17ABA001.
MAPA Art 27 Etudes d'aménagement dans le cadre du traitement des points durs de circulation et d'aménagement de voirie, INGEROP conseil et ingénierie, 18 Rue des Deux Gares, 92500 Rueil-Malmaison, 60 000 € - 240 000 €).